

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2020-12-17_03 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/12/2020

Objet : Adhésion à l'UNCCAS

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 14/01/2021 Agent de transmission : Kaja SECK

Acte : 2020_12_07-03.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20201217-2020-12-17_03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/01/2021

CCAS DE BOISSEUIL

Affiché le : 15/01/2021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mil vingt, le 17 décembre, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 11 décembre 2020

PRESENTS : Martine ASTIER, Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Philippe JANICOT, Joël LARROQUE, Serge RENAT, Sylvie ROMEC

EXCUSÉS : Guylaine DENIEL, Alain ROUFFY

INVITÉE : Delphine BEAUGERIE

Secrétaire de séance : Annick BOURGEOIS

3. ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)

L'Union Nationale des Centre Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association qui a pour vocation, en sa qualité de tête de réseau, de représenter et d'accompagner les CCAS. Elle est composée de plus de 4 000 CCAS adhérents soit 8 000 communes.

Les principales missions de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS,
- Accompagner les adhérents en leur apportant la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement des activités,
- Développer l'échange d'expériences,
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat afin d'adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national.

L'adhésion à l'UNCCAS permettrait au CCAS de Boisseuil d'avoir un appui technique et juridique et de bénéficier de formations le cas échéant.

Pour les communes de moins de 3 150 habitants la cotisation annuelle s'élève à 73 €.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide

- **de valider l'adhésion à l'UNCCAS,**
- **d'autoriser le Président du CCAS à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget annexe du CCAS.**

VOTE 7	POUR 7	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	--------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

